

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze et le 17 février à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian POUGET, maire.
Conseillers présents : BARRE Fernand, CARLES Christian, LAPORTE Guy, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, PRADALIER Lydia, VANAUDENHOVE Benjamin, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène, VIELLE Sylvie.

Délibération n° 2015/004 (1)

Travaux salle polyvalente : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Aveyron

Monsieur le maire présente au conseil municipal le programme des travaux à envisager pour la réhabilitation de la salle polyvalente, principalement des travaux d'économie d'énergie, et les devis des entreprises consultées.

Il rappelle que cette salle est utilisée quotidiennement pour les besoins de l'école : cantine, activités péri-éducatives, éducation sportive...

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	Montant H.T.
- Travaux d'isolation	18 687.52 €
- Remplacement menuiseries	21 765.75€
- Parquet	1 490.00 €
- Electricité	2 598.00 €
TOTAL DEPENSES	44 541.27 €
RECETTES	
- Subvention Conseil Général 20% (prévision)	8 910.00 €
- Emprunt ou autofinancement	35 631.27 €
TOTAL RECETTES	44 541.27 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après délibération :

- Approuve le programme de travaux,
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général de l'Aveyron
- Autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2015/005

Projet d'aliénation d'un ancien chemin rural dit « chemin de la Couaille » : régularisation cadastrale.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de régulariser une affaire concernant un ancien chemin rural dit « chemin rural de la Couaille ». Le tracé de ce chemin a complètement disparu et se situe dans l'emprise de la Route Départementale n° 228.

Une enquête publique en vue du déclassement de ce chemin rural dans le réseau départemental a été effectuée en 1972. Or les actes avec le conseil général de l'Aveyron et la municipalité n'ayant jamais été établis chez le notaire, le plan cadastral ne correspond pas à la réalité du terrain.

Des travaux d'aménagement de la RD 228 sont programmés en 2015, il convient donc de régulariser la situation.

Pour ce faire, la commune doit céder au Conseil Général de l'Aveyron l'assiette de cet ancien chemin rural.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après délibération,

- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du code rural,
- Autorise le maire à engager l'enquête publique relative à ce projet,
- Fixe le prix de vente de ce chemin à 100 €
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toute pièce relative à ce projet.

Délibération n° 201/006

Coupure de l'éclairage public une partie de la nuit

Considérant :

- La volonté de la commune de Pruines de s'inscrire dans les objectifs du « Grenelle de l'environnement » en limitant ses consommations énergétiques et par conséquent maîtrisant ainsi ses dépenses de fonctionnement et réduisant certaines nuisances dues à la lumière nocturne,
- La situation géographique de Pruines, concernée par des routes intercommunales ou communales et de ce fait faisant l'objet d'un faible trafic routier et ce plus particulièrement durant la nuit,
- La consultation et l'information en amont de la décision : par la rencontre avec les habitants directement concernés lors d'une réunion publique en janvier 2015 et avec le bulletin municipal,

Le conseil municipal, après délibération, décide la coupure de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune, en milieu de nuit, suivant les modalités suivantes :

➤ **Dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi**

Extinction de 23h30 à 5h30 (au plus tard, suivant la luminosité)

➤ **Vendredi**

Extinction de 2h00 à 5h30 (au plus tard, suivant la luminosité)

➤ **Samedi**

Pas d'extinction

➤ **Noël, nouvel an**

Pas d'extinction du 23 décembre au 2 janvier

➤ **Fête annuelle de St Roch**

Pas d'extinction du 14 au 18 août.

(1) La délibération 2015/004 a été inscrite au registre des délibérations : dossier urgent à déposer au plus tôt au Conseil Général

QUESTIONS DIVERSES

- Culture, tourisme : exposé de Sylvie VIELLE et Claude MERLET
Lecture de l'été : recherche d'un lieu d'intérêt patrimonial ou site
Fête du millénaire le 14 juin 2015 organisée par les Amis de Pruines
 - Columbarium : réflexion pour installation d'un columbarium au cimetière
 - Matériel et travaux de voirie : réflexion pour l'achat d'une élagueuse (demande de devis, financement...) et signature d'une convention avec la mairie de Mouret pour mutualisation de travaux élagage et tonte du stade)
 - Dans le cadre de la coupure de l'éclairage public la nuit voir avec le Conseil Général pour matérialisation du « haricot » face à la mairie : peinture fluo.
-

Prochaine réunion du conseil municipal Mardi 17 mars à 20 h 30

PREPARATION ELECTIONS DEPARTEMENTALES

DIMANCHE 22 MARS

Présence en mairie :

De 8 h 00 à 10 h 00

**Christian POUGET
Guy LAPORTE**

De 10 h 00 à 12 h 00

**Marie-Amélie VIARGUES
Lydia PRADALIER**

De 12 h 00 à 14 h 00

**Benvinda LENOIR
Christian CARLES**

De 14 h 00 à 16 h 00

**Sylvie VIELLE
Fernand BARRE**

De 16 h 00 à 18 h 00

**Marlène VIDAL
Claude MERLET**